



Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de LE RHEU
Ville de LE VERGER

DÉCISION N° 2026/02 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DU 13 FÉVRIER 2026

Madame le Maire,

- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020.

DÉCIDE

Article 1 :

- Annule et remplace en partie la délibération n° 12.2025.03 du 04 décembre 2025

Location salle des associations

Cauton salle

Cauton ménage

TARIFS 2026	
COMMUNE	HORS COMMUNE
400,00 €	400,00 €
100,00 €	100,00 €

- A compter du 13 février 2026

Location salle des associations

Cauton salle

Heure de ménage personnel communal
si nécessaire suite état des lieux

TARIFS 2026	
COMMUNE	HORS COMMUNE
500,00 €	500,00 €
75,00 €	75,00 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des Délibérations de la commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le maire

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un
Délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à LE VERGER,
Le 13 février 2026

Mme le Maire,
Sylvie GALIC

